Gemapi : à quoi sert la taxe ?



Franck Vilquin, vice-président en charge des finances, Christian Groux, vice-président en charge de la Gemapi, Jacky Bidot, président de Coutances Mer et Bocage, et Adeline Hubert, chargée de mission "Gemapi".

INONDATIONS

Une nouvelle ligne s'est ajoutée sur vos feuilles d'impôts locaux: la taxe Gemapi, qui signifie "Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations".

Depuis le 1er janvier 2018, les intercommunalités doivent gérer cette nouvelle compétence. L'objectif sera de mettre en place des programmes d'actions pour lutter contre les inondations et l'avancée de la mer, entretenir et aménager les cours d'eau... "La compétence ne concerne pas que le littoral, précise Jacky Bidot, président de Coutances Mer et Bocage (CMB). Il faut aussi ajouter les rivières. Toutes les communes sont concernées à un moment ou un autre." La CMB a instauré un impôt pour le financer, plafonné à 40 € par habitant, ce qui correspond à un budget de 2,327 millions d'euros pour le territoire. "Nous avons préféré mettre en place un budget"Gemapi"au lieu de prendre sur le budget général", précise Franck Vilquin, vice-président de la CMB en charge des finances. La

CMB indique le montant à financer aux services fiscaux et ce sont eux qui définissent le taux à appliquer aux bases fiscales (foncier bâti, foncier non bâti, habitation, et contribution foncière des entreprises). En 2019, la communauté de communes a prévu 600 000 € d'investissements contre 800 000 cette année. "La taxe peut varier d'une année à l'autre selon les besoins de financements, intervient Jacky Bidot. Mais nous ne voulons pas faire le yoyo avec les contribuables."

Comment l'expliquer aux habitants?

INONDATIONS

Un flyer, intitulé "Tout savoir sur la Gemapi et sa taxe" est en cours de distribution depuis le 15 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

Le président de la communauté de communes rappelle juste que l'attribution de la compétence "Gemapi" aux intercommunalités, n'est pas son idée, mais celle de l'Etat. Selon Jacky Bidot, "elle aurait dû être attribuée au Département car le littoral ne connaît pas de frontières." Pour Franck Vilquin, "ce n'est pas le plus beau cadeau que l'État a fait aux collectivités. Én 2018, la taxe Gemapi a été mobilisée à hauteur de 800 000 € afin de financer l'étude hydrosédimentaire entre Annoville et Agon-Coutainville, des travaux de protection du littoral comme la pose de ganivelles sur onze communes littorales, ou l'entretien de



Avec la taxe Gemapi, différentes actions sont prévues pour lutter notamment contre les inondations et l'avancée de la mer sur le littoral.

la Soulles, de la Sienne et du bassin versant de la Sèves et de la Taute. Une partie de ces produits permettra de financer les investissements prévus sur l'exercice 2019. **Pratique.** Tél. 02 33 76 66 00.